

## SEANCE DU 21 JUILLET 2013

L'an deux mil treize, le vingt et un juillet, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Yves BOULANGER Maire,

Présents : Mrs : C. CHAZOT, J-m. DESLOGES, D. FRERE, M. GAY, A. LECUYER, J. VEYRE.  
Mmes : D. BRUNIER, G. GIRARD, M. MEYRAND, I. PAIN.

Absents :

M. DUMAS                                                        pouvoir à Mireille MEYRAND  
C.GROS

Monsieur Jean-marie DESLOGES a été nommé Secrétaire

### **OBJET : SOUTIEN A LA SOUS-PREFECTURE DE TOURNON SUR RHONE**

**Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal d'une information des agents de la Sous-préfecture de TOURNON SUR RHONE l'informant des menaces qui pèsent sur le devenir de cette structure.**

Aujourd'hui plus que jamais, en ces temps de crise, les Sous-préfectures restent nécessaires, pour en particulier :

- maintenir la présence de l'Etat dans les territoires dans un souci de service de proximité,
- prodiguer un conseil et un appui aux élus, notamment à ceux des collectivités rurales, de manière homogène sur tout le territoire de la République,
- donner l'impulsion au développement économique et à la création d'emplois sur des aires géographiques adaptées en mobilisant les acteurs de terrain qualifiés,
- assurer l'exercice des missions régaliennes de l'Etat au plus près des populations : sécurité, prévention des risques, etc.

Dans ces conditions, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal :

- d'exprimer son attachement à la poursuite par la Sous-préfecture de TOURNON SUR RHONE de ses missions ;
- de soutenir pleinement la démarche des agents concernés ;

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal,

- EXPRIME son total soutien au maintien d'une Sous-préfecture à TOURNON SUR RHONE, maintien indispensable pour le bon fonctionnement des collectivités rurales.

### **OBJET : RAPPORT ANNUEL**

Monsieur Alain LECUYER et Madame Mireille MEYRAND présentent le rapport annuel sur le prix et la qualité du Service Public d'élimination des déchets.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal prend acte du rapport annuel sur le prix et la qualité des déchets des ménages.

### **OBJET : ACHAT LAVE-LINGE**

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'acheter un lave-linge FAURE MLT 1200 Trs FWQ 5119 pour un montant de 258,36 € HT auprès de CASINO France de Davézieux (07).

### **OBJET : REVISION DES LOYERS APPARTEMENT ECOLE PUBLIQUE RAYMOND AUBRAC**

Monsieur Jean-marie DESLOGES indique au Conseil Municipal que l'indice de révision des loyers accuse une augmentation de 1,54 %.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal décide l'augmentation au 1<sup>er</sup> juillet 2013 des baux précaires pour les appartements situés à l'étage de l'Ecole Publique Raymond AUBRAC, à savoir, pour l'appartement libéré par Mme Pascale PERRIOL à 332,20 € (au lieu de 327,17 € mensuel) et pour Monsieur ROLAND Hervé à 269,91 € (au lieu de 265,82 € mensuel). La participation pour les frais de chauffage reste inchangée.

## **OBJET : CONTRAT UNIQUE D'INSERTION**

Monsieur le Maire indique à l'assemblée communale qu'il a contacté Pôle Emploi pour préparer un CUI pour Monsieur Bernard NGUYEN.

Il donne lecture du contrat de travail qui stipule entre autre :

- les tâches de ce poste :
  - Propreté du village ;
  - Travaux divers d'entretien des bâtiments (nettoyage, peinture, maçonnerie...);
  - Voirie (débroussaillage, émulsion...);
  - Conduite de véhicules communaux (VL).
- le salaire : 981,00 € soit 24/35 du salaire brut mensuel défini par référence à la catégorie C et à l'Indice Brut : 297, Indice Majoré : 309, d'Adjoint Technique 2<sup>ème</sup> Classe ;
- la répartition des 24 heures de travail : lundi, mardi et mercredi soit 3 jours x 8 heures = 24 heures et pourra être modifiée suivant les besoins.
- la durée du contrat : 12 mois du 22 juillet 2013 au 21 juillet 2014.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- approuve les termes et conditions de ce Contrat Unique d'Insertion ;
- charge Monsieur le Maire de le signer avec Monsieur Bernard NGUYEN et de toutes autres formalités nécessaires.

## **OBJET : INFORMATISATION DE LA BIBLIOTHEQUE**

Dans le cadre de la nécessaire informatisation de la Bibliothèque communale, il est proposé aux membres du Conseil de se prononcer d'une part sur l'acquisition soit d'un micro-ordinateur, soit d'un portable ; et d'autre part sur l'acquisition d'un logiciel de gestion, ou de l'hébergement des données sur un logiciel mis à disposition par un prestataire.

Après avoir consulté différents devis, le Conseil Municipal :

- décide à l'unanimité d'acquérir auprès des Inforoutes de l'Ardèche, un ordinateur portable HP Windows 8, écran 15,6'' et de 500 Go, garantie un an, d'une imprimante laser Samsung et d'un pack office Education, pour une valeur de 548.87 € HT. Concernant le logiciel de gestion des données, le choix se porte sur celui de PMB, proposé par les Inforoutes de l'Ardèche. Ce logiciel est accessible à distance, pour un coût de location annuelle de 102.00 € HT, renouvelable par tacite reconduction. Cette formule ne lie pas la commune au prestataire, et elle reste propriétaire du travail de saisie. Les mises à jour et les sauvegardes sont gérées par le SIVU. A ces coûts doivent s'ajouter les deux packs d'étiquettes code-barres, le lecteur, et deux lots de cartes de lecteurs pour une valeur de 556.00 € HT, ainsi que la mise en place et la formation de deux personnes pour 246.50 € HT.
- charge Monsieur le Maire des formalités nécessaires et de signer le contrat PMB Gestion Bibliothèque.

## **OBJET : FOURNITURE ET POSE VMC SALLE JEAN MOULIN**

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de confier à l'Entreprise d'électricité générale, Jean GRENOT d'Annonay (07), la fourniture et la pose d'une VMC à la Salle Jean MOULIN pour un montant de 787,12 € HT.

## **OBJET : TRAVAUX ELECTRICITE ECOLE PUBLIQUE RAYMOND AUBRAC**

Monsieur le Maire indique à l'assemblée communale qu'à l'occasion de l'implantation de panneaux photovoltaïques sur le toit de l'Ecole Publique Raymond AUBRAC, il y a lieu de prévoir l'installation d'une colonne montante électrique qui permettra de répondre aux normes en vigueur.

Il y a lieu également de mettre en aux normes les raccordements des logements 1et 2 avec la reprise de la goulotte du couloir.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de confier à l'Entreprise d'Electricité Générale Christian SOUVIGNET de Vanosc (07) :

- la fourniture et la pose d'une colonne montante électrique pour un montant de : 4 218,76 € HT ;
- le raccordement des deux logements et la reprise de la goulotte du couloir pour un montant de 1 464,25 € HT.

## **OBJET : CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BASSIN D'ANNONAY, LA COMMUNE DE VANOSC ET L'ASSOCIATION LA VANAUDE**

Monsieur le Maire présente la convention de partenariat entre la Communauté de Communes du Bassin d'Annonay, la Commune de Vanosc et l'Association la Vanaude pour la période de 2014 à 2016.

Cette convention a été approuvée par le Conseil Communautaire du jeudi 27 juin 2013.

Monsieur le Maire rappelle que depuis la modification des statuts de la COCOBA en date du 3 décembre 2008, validée par arrêté préfectoral du 23 décembre 2008, la compétence relative à la construction, l'entretien et le fonctionnement du Musée du Charronnage au Car relève de la Communauté de Communes du Bassin d'Annonay.

La Commune met à la disposition de l'agent qualifié du patrimoine de la COCOBA, un bureau de la mairie et le matériel informatique nécessaire (article 2-2).

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- rappelle que le Musée du Car, par la dynamique associative, par la motivation de l'agent du patrimoine COCOBA, par la montée en puissance de la mise en réseau des musées de la COCOBA, pour un rôle important dans le bassin annonéen. Le succès des visites dont certaines sont couplées avec des visites d'entreprises, des sagas de car (à Lyon, Saint Etienne, Marseille, Valence et bientôt à Grenoble et, à Paris), des fêtes du car et autres animations dans le domaine de la Culture Scientifique Technique et Industriel en atteste ;
- charge Monsieur le Maire de signer la convention pour la période 2014 à 2016.

## **OBJET : ACHAT VISUALISEUR**

A l'unanimité, le Conseil Municipal donne son accord pour l'acquisition d'un visualiseur blanc, titre Avermedia CP135 pour un montant de 292,00 €HT auprès de CAMIF Collectivités de Niort (79).

## **OBJET : INSTALLATION DE CHENEAUX**

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de confier à l'Entreprise RAMIER de Vanosc , la fourniture et la pose de chéneaux et de descente de chéneau au nouveau local à sel ainsi qu'au nouveau local de rangement de l'Ecole Publique pour un montant de 1 181,10 € HT pour le local à sel et de 357,00 € HT pour le local de l'Ecole Publique soit un montant total de : 1 538,10 € HT.